

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 38/003/2008 – ÉFAI

30 mai 2008

Action complémentaire sur l'AU 137/08 (AFR 38/002/2008, 23 mai 2008) – Détention au secret / Craintes de torture ou d'autres mauvais traitements

MAURITANIE Mohamed Ould Semane (h)
Mohamed Khouna Ould Brahim Salem (h)
ainsi qu'au moins 37 autres personnes

Mohamed Ould Semane, Mohamed Khouna Ould Brahim Salem et 37 autres personnes ont comparu devant le tribunal de Nouakchott pour leur audience préliminaire les 26 et 27 mai. Leur détention semblait liée à des attaques que les autorités attribuent à des terroristes. Six d'entre elles, dont Mohamed Khouna Ould Brahim, ont été libérées sans inculpation. Mohamed Ould Semane et les 32 autres détenus ont été inculpés d'une infraction relative à la sécurité nationale. Cinq des personnes inculpées ont été libérées entre le 26 et le 27 mai, à la condition de se présenter régulièrement au poste de police le plus proche de chez elles.

Plusieurs détenus ont été torturés et soumis à d'autres formes de mauvais traitements par les forces de sécurité au cours de leur détention au secret. L'un d'entre eux a indiqué à son avocat et au représentant du ministère public qu'il avait été attaché au niveau des poignets et des chevilles dans une pièce jonchée d'excréments humains pendant les trois premiers jours qui ont suivi son arrestation.

Tandis qu'il était interrogé, ses mains étaient liées derrière son dos et il a été plaqué au sol, face contre terre, par un policier assis sur son dos. Il a été menacé d'être soumis à la méthode dite du « *jaguar* » (qui consiste à frapper un détenu pendant qu'il est suspendu à une barre métallique par les mains et les pieds). Les avocats des détenus ont affirmé que plusieurs d'entre eux avaient été torturés de cette manière.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français, en arabe ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé à l'idée que plusieurs détenus inculpés d'une infraction relative à la sécurité nationale aient été torturés et soumis à d'autres formes de mauvais traitements pendant leur détention ;
- demandez qu'une enquête impartiale soit menée dans les plus brefs délais sur les allégations de torture, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient déférés à la justice.

APPELS À : (L'envoi de fax en Mauritanie peut s'avérer très difficile.)

Président de la République :

Président de la République
Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi
Présidence de la République
B.P. 184
Nouakchott, Mauritanie

Fax : +222 525 98 01 (si quelqu'un décroche, veuillez dire : « je voudrais envoyer un fax, s'il vous plaît »)

Formule d'appel : Monsieur le Président,

Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications :

Mohamed Yehdih Ould Moctar El Hacem
Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications

B.P. 195
Nouakchott, Mauritanie
Fax : + 222 525 36 61
Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice :
Yahya Ould Sid'El Moustaph
Ministre de la Justice
B.P. 350 Nouakchott, Mauritanie
Fax : +222 529 49 84
Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Mauritanie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 11 JUILLET 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.